

Stand de tir de L'Abergement

TIR DE LA GROTTE A L'OURS

Organisation : **Société de tir Les OURLOUPS L'Abergement-Sergey**

Genre de tir : Tir de Concours des Sociétés, CSOC et individuels.

Lieu : Stand de tir de L'Abergement.

Dates et heures : Jeudi 1^{er} mai 2014 de 15h00 à 20h00

 Vendredi 2 mai 2014 de 15h00 à 20h00

 Vendredi 9 mai 2014 de 15h00 à 20h00

 Samedi 10 mai 2014 de 08h30 à 12h00

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier ces horaires.

Prescription: Les bureaux seront fermés 30 minutes avant la fin des tirs.

Participation: Les Sociétés affiliées à la FST. Les tireurs ne peuvent effectuer qu'une seule fois le programme.

Les groupes sont formés de 5 tireurs appartenant à la même société, ou de 5 tireurs licenciés dans une société membre de la FST.

Les tireurs individuels licenciés sont également les bienvenus et peuvent participer au concours des rois, mais seulement dans la catégorie correspondant à leur arme.

Le classement du concours des rois, s'effectuera comme suit:

A : Armes de sports.

D : Armes d'ordonnances.

Les tireurs de la société organisatrice peuvent participer aux concours de groupes et des rois. Ils ont les mêmes droits aux répartitions que l'ensemble des participants. Les prix de "groupes" gagnés par la société organisatrice, sont remis en totalité aux tireurs.

RÉGLEMENT

Inscriptions à adresser à :

Société de tir Les Ourloups
Gilbert Lambercy
Président
1355 L'Abergement

Finance de groupe: Fr. 40.- par groupe toutes catégories.
Fr. 30.- par groupe formé exclusivement de jeunes tireurs.

Païement: Les finances de groupes doivent impérativement être totalement payées à l'avance au CCP 10-751-6.

Armes: Chaque tireur supporte le dérangement de son arme, sauf défaut de matériel.

Munition: Sera délivrée au Stand.
Il est interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée par l'organisation.
Le non-respect de cette disposition entraîne l'annulation du tir.
Les douilles restent propriété de l'organisation.

Catégories d'âges: Vétérans (V): Années 1954 à 1945
Seniors – vétérans (SV): Années 1944 et antérieures.
Juniors (J): Années 1997 à 1994
Adolescents (JJ) : Années 2004 à 1998

Positions: Les vétérans et seniors - vétérans peuvent tirer avec le mousqueton couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Marquage : 4 cibles Sius-Ascor SA 9003

Mutations: En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un autre membre de la même société. Toute mutation doit être annoncée, au bureau, avant que le groupe commence son programme. Les tireurs manquants et non remplacés sont comptés zéro.

Réclamations: Elles sont à formuler au bureau, immédiatement après le tir. Les prescriptions de la FST seront respectées.

Rois du Tir: A l'addition des passes GROUPE, 100%, SUCHET, 100%, et GROTTTE à l'Ours, 10%.
Appui: 1. La passe groupe. 2. Le plus grand nombre de 10, appui par les suivants. 3. L'âge le plus élevé.

Répartitions: Les répartitions aux groupes pourront être adaptées, en cas de participation insuffisante,
Soit: 10 groupes en catégorie "A", 20 groupes en catégorie "D".

Carte couronne : Pour un résultat : carte couronne à Fr. : 12.-
Pour deux résultats : carte couronne à Fr. : 15.-

Finance de tir (livret) : **Fr. : 6.-**

Passes **EXERCICE**

Champ des points: Cible A 10

Nombre de coups: 5, interruption à volonté.

Prix d'une passe: Fr. 5.-, (Passe Fr. 3.25 + mun. Fr. 1.75)

Rachats: Les passes supplémentaires s'achètent, si nécessaire, au guichet lors du tir.

Prix: Fr. 5.-

Répartition: Aucune.

*

Passes **SUCHET** (Répartition immédiate)

Champ des points: Cible A 10

Nombre de coups: 6, à tirer coup par coup.

Armes / Position: Voir le règlement.

Prix de la passe: Fr. 18.- (Passe Fr. 15,90 + munition Fr. 2.10).

Répartition immédiate:

Points :	Cat. A, FStd	Cat. B, Fa 57/02	Cat. D, Fa 57/03 Fa 90 et Mq
60	Fr. 80.-	Fr. 100.-	Fr. 90.-
59	Fr. 40.-	Fr. 70.-	Fr. 60.-
58	Fr. 24.-	Fr. 50.-	Fr. 40.-
57	Fr. 18.-	Fr. 40.-	Fr. 30.-
56	Fr. 12.-	Fr. 30.-	Fr. 20.-
55	Fr. 10.-	Fr. 20.-	Fr. 15.-
54		Fr. 15.-	Fr. 10.-
53		Fr. 10.-	Fr. 8.-
52		Fr. 8.-	Fr. 5.-

Distinction: Aucune.

Passé **GROUPE A et D** Armes de sport, armes d'ordonnance.

Champ des points: Cible A 10.

Nombre de coups: 8, 5 coups par coup + 3 coups en série sans limitation.

Armes / Position: Voir le règlement

Prix de la passe: **Fr. : 18.-** (Passe Fr. : 15.20 + mun. Fr. : 2.80)

Classement: A l'addition des résultats des 5 tireurs. En cas d'égalité, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par le plus grand nombre de 10 de l'ensemble du groupe, puis l'âge.

Répartition: 100 % du produit des finances de groupe au 60 % des groupes.

1 er prix: Fr. 180.-
2e prix Fr. 160.-
3e prix Fr. 130.-
etc...

Les répartitions seront réalisées en espèces ou en bons d'achat.
Dans le Règlement, voir : Répartition aux Groupes.

Distinctions ou carte couronne :

Cat.	Armes	A	V / J	SV / JJ
A	Armes de sport	72	70	69
B	F 57 > 02	66	64	63
D	F 57 < 03, F90 et Mq	68	66	65

Passé **GROTTE à l'OURS** (Cible à prix.)

Armes : Armes de sport, armes d'ordonnance.

Champ des points : Cible A 100

Nombre de coups : 5, coups par coups

Armes / Position : Voir le règlement.

Prix de la passe : Fr. 18.- (Passe Fr. : 16.25 + mun. Fr. : 1.75)

Distinction ou carte couronne :

Cat.	Armes	A	V / J	SV / JJ
A	Armes de sport	440	430	425
B	F57 >02	395	385	380
D	F57 <03, F90 et Mq	415	405	400

Répartition :

Répartition aux 5 premiers classés et pour chaque catégorie A et D.

1^{er} : Fr. 80.-, 2^{ème} : Fr. 70.-, 3^{ème} : Fr. 60.-, 4^{ème} : Fr. 50.-, 5^{ème} : Fr. 40.-

La société de tir Les OURLOUPS sera très heureuse de vous accueillir à l'occasion de cette manifestation et vous souhaite par avance plein succès et un agréable moment à la buvette !!

Plan de tir approuvé par le responsable des tirs libres de la SVC le :

Signature : W. Haenni